

Liste des Délibérations

Conseil Municipal du 5 décembre 2024 à 18 h 30

Date de convocation : 28/11/2024

Affichage ordre du jour : 28/11/2024

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Elisette BASTOS GOMES ; Soizic CHARLES ; Jannick DE SALVADOR ; Victorine FRAISSE ; Alain IDOUX ; Romuald KLEIN ; Martine DURAND-RAMBIER ; Jérôme THONNAT ; Philippe GERBIER ; Olivier PUJOLS ;

Pouvoirs : Virginie BADAROUX a donné pouvoir à Romuald KLEIN ; Valérie ROFIDAL a donné pouvoir à Philippe TOURRIER, Cloé PAUL-VICTOR a donné pouvoir à Jannick DE SALVADOR

Absents : Laurent MARSEULT, Philippe MARTIN, Solane SPEISER, Franck BRITTO, Adrien GONZALVEZ

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 14

Désignation du secrétaire de séance : Soizic CHARLES

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 octobre 2024

68-1 Révision des loyers communaux

69-2 Modification du bail du cabinet des infirmières Siegel et Gonzales

70-3 Convention contrôle des aires de jeux – CCGPSL

71-4 Convention logiciel de la gestion des D.E.C.I – SDIS34

72-5 Subvention Repair Café

73-6 DM – Budget principal

74-7 DM – Budget Annexe TVA

Questions diverses et points d'information

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Elisette BASTOS GOMES ; Soizic CHARLES ; Jannick DE SALVADOR ; Victorine FRAISSE ; Alain IDOUX ; Romuald KLEIN ; Jérôme THONNAT ; Philippe GERBIER ; Olivier PUJOLS ; Franck BRITTO, Adrien GONZALVEZ

Pouvoirs : Virginie BADAROUX a donné pouvoir à Romuald KLEIN ; Valérie ROFIDAL a donné pouvoir à Philippe TOURRIER, Cloé PAUL-VICTOR a donné pouvoir à Jannick DE SALVADOR

Absents : Laurent MARSEULT, Philippe MARTIN, Solane SPEISER,
Martine DURAND-RAMBIER quitte la salle et ne prend pas part au vote.

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

05.12.2024 / N° 68-1 / 3. Domaine et patrimoine / 3.3 Locations
Révision des loyers des bâtiments communaux

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision des locations ainsi présentée.

- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions liées à l'exécution de la présente délibération.

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Elisette BASTOS GOMES ; Soizic CHARLES ; Jannick DE SALVADOR ; Victorine FRAISSE ; Alain IDOUX ; Romuald KLEIN ; Martine DURAND-RAMBIER ; Jérôme THONNAT ; Philippe GERBIER ; Olivier PUJOLS ; Adrien GONZALVEZ ; Franck BRITTO,

Pouvoirs : Virginie BADAROUX a donné pouvoir à Romuald KLEIN ; Valérie ROFIDAL a donné pouvoir à Philippe TOURRIER, Cloé PAUL-VICTOR a donné pouvoir à Jannick DE SALVADOR

Absents : Laurent MARSEAULT, Philippe MARTIN, Solane SPEISER,

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 16

05.12.2024 / N° 69-2 / 3. Domaine et patrimoine / 3.3 Locations
Modification du bail commercial – Cabinet d'infirmier Siegel

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision du bail ainsi présentée.
- **AUTORISE** M. le maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant au bail ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions liées à l'exécution de la présente délibération

05.12.2024 / N° 70-3 / 1.Commande Publique / 1.1 Marchés publics
Convention de contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs – Groupement de commandes publiques

Son Maire entendu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le programme pluriannuel de contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs, dont le montant annuel HT des prestations pourra varier entre un minimum de 26 040,00 € HT minimum et 38 360,00 € HT maximum pour une période de 4 ans (2025-2026-2027-2028).
- **ADOpte** le projet de convention constitutive d'un Groupement de Commandes Publiques, d'une durée de 4 ans, qui pourrait intervenir entre la Communauté de communes du Grand Pic St Loup, le SIVU ECOLES de ST MARTIN MAS DE LONDRES et les Communes de ASSAS, BUZIGNARGUES, CAUSSE DE LA SELLE, CAZEVIEILLE, CLARET, COMBAILLAUX, FONTANES, GUZARGUES, LAURET, LE TRIADOU, LES MATELLES, MAS DE LONDRES, MURLES, NOTRE DAME DE LONDRES, SAINT BAUZILLE DE MONTMEL, SAINT CLEMENT DE RIVIERE, SAINT GELY DU FESC, SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR, SAINT JEAN DE BUEGES, SAINT JEAN DE CORNIES, SAINT JEAN DE CUCULLES, SAINT MARTIN DE LONDRES, SAINT MATHIEU DE TREVIERS, ST VINCENT DE BARBEYRARGUES, STE CROIX DE QUINTILLARGUES, SAUTEYRARGUES, TEYRAN, VACQUIERES, VAILHAUQUES, VALFLAUNES, VIOLS EN LAVAL et VIOLS LE FORT, conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **HABILITE** le Maire à signer la convention constitutive d'un Groupement de Commandes Publiques à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **PRECISE** que le financement de ce programme sera inscrit au Budget de la Commune.

05.12.2024 / N° 71-4 / 8. Domaines de compétences
Convention de mise à disposition d'un logiciel de gestion des PEI Open DECI

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition ainsi présentée.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la présente convention
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions liées à l'exécution de la

présente délibération.

05.12.2024 / N° 72-5 / 7 Finances / 7.5.3 subvention au fonctionnement des associations
Subvention association Atelier de Claret pour l'opération « Repair Café »

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition ainsi présentée.
- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'Atelier de Claret pour l'opération « Repair Café »
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions liées à l'exécution de la présente délibération.

05.12.2024/ N° 73-6 / 7 Finances / 7.1 décisions budgétaires
Décision modificative DM 2 du budget principal 197-00

POINT AJOURNÉ

05.12.2024/ N° 74-7 / 7 Finances / 7.1 décisions budgétaires
Décision modificative DM 2 du budget annexe TVA 197-05

POINT AJOURNÉ